

« Vivre ensemble », en Europe

Françoise Seligmann

DANS **APRÈS-DEMAIN** 2011/2 N° 18, NF , PAGES 42 À 43
ÉDITIONS **FONDATION SELIGMANN**

ISSN 0003-7176

DOI 10.3917/apdem.018.0042

Date de mise en ligne : 01/01/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-apres-demain-2011-2-page-42?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Fondation Seligmann.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Françoise SELIGMANN

« VIVRE ENSEMBLE », EN EUROPE

Dans le précédent numéro d'*Après-demain*, Elisabeth Guigou, ministre chargée des Affaires européennes (1990-93) et qui, à ce titre, participa à la rédaction, la négociation et à la mise en place du Traité de Maastricht, montrait clairement que la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité, principes constitutionnels français et fondements nécessaires de toute politique du « vivre ensemble », sont aussi des valeurs européennes.

L'Europe, soulignait-elle, ne met pas en danger les valeurs de la République. C'est la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui a inspiré la Charte européenne des droits fondamentaux : « *l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité ; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit* ».

JACQUES DELORS ÉTAIT LÀ

Le traité de Rome de 1957 évoquait « *les sauvegardes de la paix et de la liberté* ». Douze ans après la capitulation nazie et au lendemain de l'écrasement de Budapest par les troupes soviétiques, ce n'était pas anodin. Dans l'Acte unique de 1986 - Jacques Delors était là - les états se déclaraient « *décidés à promouvoir ensemble la démocratie en se fondant sur les droits fondamentaux* ». Le traité de Maastricht en 1992 et le traité d'Amsterdam en 1997 rappelèrent le respect de principes tels que la démocratie, les

Droits de l'Homme et les libertés fondamentales, l'Etat de droit. Le traité de Lisbonne en fit des Tables de la Loi.

UNE DRAMATIQUE RUPTURE

Oubliant le désir d'Europe sociale de Jacques Delors, l'Union a pris une tournure résolument libérale, rompant l'équilibre originel entre marché commun et politiques communes ; les conséquences en sont dramatiques pour les plus faibles. On le voit aujourd'hui en Grèce, pour ne citer que cet exemple. Pour Jacques Delors, l'Union européenne était non seulement fondée sur l'Etat de droit comme le sont les Etats-Unis mais, également sur l'économie sociale de marché, sur l'idée qu'il n'y a pas de stabilité politique sans lois et règles garantissant un équilibre entre le Travail et le Capital, sans une constante négociation du Contrat social. Nulle part ailleurs qu'en Europe, cette idée n'est autant présente dans les lois fondamentales d'un Etat, et nulle part ailleurs, non plus, elle n'est autant enracinée dans l'Histoire puisque c'est en Europe que plus d'un siècle de luttes sociales ont modelé les échiquiers politiques, inventé l'Etat-providence et fait de la solidarité contre le chômage, la maladie, la vieillesse, un acquis que le reste du monde a toutes les raisons de nous envier.

En choisissant la déréglementation et la globalisation, l'Europe a importé le modèle du capitalisme financier américain. Un écart grandissant

se creuse entre les citoyens et une Union qui n'apporte pas de solutions aux problèmes quotidiens et qui, parfois même, paraît les aggraver. Elle manque d'une base populaire car elle défend mal les intérêts des travailleurs, des chômeurs, des retraités, en particulier des femmes. Cela, alors même que la crise financière, économique, sociale (bientôt plus de 25 millions de demandeurs d'emploi), politique (montée des extrémismes) et morale (perte des valeurs) imposerait d'urgence une vision plus haute et plus large.

LA PAIX, COMME SI C'ÉTAIT NORMAL

Voici pourtant ce que je tenais à souligner, en 2005, à l'époque de ce fameux débat sur le Traité constitutionnel : *« dans ce projet, je ne trouve pas mon compte en matière d'Europe sociale, de défense des services publics, mais j'aurais bien voulu pouvoir en rêver une seule ligne, lorsque je me battais, dès 1940, contre l'occupation nazie. Déjà, lorsqu'en 1992, nous acceptions Maastricht, annonciateur d'un abandon partiel de cette souveraineté nationale pourtant essentielle à nos yeux, c'était parce qu'au-delà de tout calcul politique, pour tous ceux qui vécurent les horreurs d'une guerre aux millions de morts, aux millions de victimes à recenser en premier lieu parmi les plus faibles et les plus démunis, il y avait cette exigence suprême qui s'impose à nouveau aujourd'hui : en finir avec 1870, 1914, 1940, et offrir aux générations qui nous suivront, le droit et la certitude de vivre en paix ».*

Cela n'a peut-être pas l'air de grand-chose aux yeux de tous ceux qui sont nés après 1945, ou après les guerres coloniales, et encore moins pour ceux qui n'ont que vingt ans : vivre ensemble, dos à dos, ou côte à côte, dans l'indifférence peut-être mais en paix, n'est-ce pas normal, puisqu'il en a toujours été ainsi ? Or jamais cette partie de notre continent n'a connu une aussi longue période sans guerre ! Lorsqu'on entend un François Mitterrand en fin de deuxième septennat, à bout de forces, consacrer le peu

d'énergie qui lui reste, pour, à Strasbourg¹ défendre passionnément l'unité de l'Europe et condamner les nationalismes passés ou à venir, on ne doit pas oublier que cet homme a connu la guerre, la défaite, la captivité, l'occupation et que cette expérience l'a façonné à jamais.

SALUT PUBLIC

J'ai commencé par rappeler l'esprit de la récente contribution d'Elisabeth Guigou. Au sommaire de ce numéro d'*Après-demain* figurait aussi Jean-Pierre Chevènement que l'on sait critique, ô combien, à propos des institutions européennes et du gouvernement de l'Union. Il soulignait que *« La République et l'Europe se renforcent mutuellement, pourvu que les pouvoirs nationaux et européens ne perdent de vue ni les valeurs, ni le sens, ni les objectifs qui fondent leur existence ».*

Je souscris aussi à ce point de vue. La France porte depuis deux siècles l'idée républicaine. Celle-ci, première garante du vivre ensemble, est rudement mise à l'épreuve chez nous - par ceux-là mêmes qui devraient en être les premiers défenseurs - alors qu'elle est naturellement ouverte à l'universel. Les valeurs républicaines peuvent aider au redressement d'une Europe en voie de marginalisation à l'échelle mondiale et dont on vient de constater une fois encore la terne et lâche inconsistance en ce printemps des peuples arabes. Nous le savons : le monde qui vient sera plus difficile chaque jour pour nos vieux pays ; Jean-Pierre Chevènement nous invitait à inspirer cette Europe en panne en retrouvant l'énergie républicaine du *« salut public »*, cette énergie qui, à plusieurs reprises, dans notre histoire, nous a sauvés. Le *« salut public »* : n'est-ce pas aussi une façon de dire qu'il est temps d'enfin mieux vivre ensemble ?

Françoise SELIGMANN

1. http://www.dailymotion.com/video/xggwik_francois-mitterrand-a-strasbourg-en-1995_news

2. Alain Minc, *Un petit coin de paradis*, Grasset, 2011.